

MAIRIE DE LAUZERTE

----- Compte-rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 20 mai 2014

L'an deux mille quatorze et le 20 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de LAUZERTE régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA.

Monsieur le Maire fait l'appel des présents : Mmes GUICHARD, BOILLON, CHAMBON, DELTEIL, DENIS, MILLS, PARDO, TAURAN, Mrs AUNAC, BEZY, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, MAITRE, PIERASCO.

Secrétaire : Jacques JOFRE

Le compte rendu du 29 avril est adopté à l'unanimité.

- 1) **DEMANDE SUBVENTION** pour travaux urgents zone de Vignals, terrain de sports.
Le conseil après en avoir délibéré autorise le maire à faire les démarches auprès du conseil général.

- 2) **COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**
Monsieur le maire propose le dépôt des listes ce jour. Adopté à l'unanimité

- 3) **ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Vu le dépôt d'une liste, le conseil décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois suppléants. Sont élus :

Membres titulaires :

- M. PIERASCO Jean Franck
- M JOFRE Jacques
- M BEZY Thomas

Membres suppléants :

- M. AUNAC Jean Luc
- M. CHAMBON Joséphine
- Mme GUICHARD Claire

- 4) **ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL**
L'indemnité allouée au comptable du trésor au prorata du montant du budget est adoptée à l'unanimité et fixée au taux plein.

- 5) **INDEMNITE DE PREPARATION DES DOCUMENTS BUDGETAIRES**
Attribuée à Madame GUERIN Valérie pour un montant de 45.73 € est votée à l'unanimité.

- 6) **CREATION D'UN POSTE PERMANENT**
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe. Monsieur le Maire sera chargé du recrutement de l'agent.

- 7) **CONTRAT DE SERVICE EDF « DIALEGE INTERNET »**

EDF propose un contrat de service « Dialège Internet », pour le suivi consommation de tous les points de comptage communaux pour un coût annuel de 208.68 € HT. La convention à une durée de 3 ans à compter du 1er juillet 2014. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- La commission culture se réunira le 05/06/2014 à 14h.
- Proposition de formation des élus par l'association des maires :
 - budget, le 06/06/2014 à Lamothe Capdeville
 - pouvoir de police du maire, le 27/06/2014 à Montbeton
- Inauguration le Relais épicerie Faubourg d'Auriac le 30/06/2014 à 18h 30
- M. AUNAC a réceptionné le matériel de voirie le 19/05/2014 : tracteur Renault + bennette + aérateur de sol + broyeur + cuve à fioul GMR + masse avant.
Le tracteur est équipé de pneus compatibles pour les terrains de sport (basse pression). Le permis poids lourds est obligatoire.
- M. JOFRE :
 - informe le conseil de son élection à la présidence du Syndicat des Eaux distribution de Lauzerte, Montaigu, Belvèze, Bouloc, Ste Juliette, ainsi qu'à la présidence du Syndicat Mixte de production de Bourg de Visa.
 - propose d'organiser à Lauzerte une « commission qualité » de l'association des Plus Beaux Villages de France le 26/09/2014. Les avis sont favorables donc la démarche suivra.
- Marchés gourmands : sont repris en régie par la mairie, Place des Cornières uniquement, du jeudi 3 juillet au jeudi 28 août. Il est proposé aux commerçants du faubourg de participer en prestataires. La mise en place et le repli seront assurés par du personnel communal et du personnel AQPS.
Sur la base du volontariat seront désignés par Monsieur le Maire : 1 placier, 1 régisseur et 2 régisseurs suppléants.
- M. PIERASCO :
 - informe que Monsieur GLADINE est intéressé pour installer son entreprise de granulés de chauffage à la future zone artisanale.
 - qu'une commission préfectorale peut aider la commune à réaliser son Plan de Prévention des Risques, qui est un document obligatoire.
- Immeuble Monsieur CAMOIN : le forfait assurance qu'il a encaissé ne lui permet pas la remise en état du bâtiment.
- Monsieur le Maire :
 - signale que la 1^{ère} pierre de l'EHPAD sera posée le 21 juin à 15 h.
 - Mme ROLLAND veut faire don à la commune de « l'ancienne épicerie ». Il faut trouver un lieu de stockage et trouver la solution pour pouvoir tenir l'exposition.

La séance est levée à 22h 30.

Le secrétaire, Jacques JOFRE